

Guzargues, le 8 Novembre 2010

-----  
04.67.59.61.57.



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 Octobre 2010

**Étaient présents** : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, JOUANNAUD Frédérique,  
Messieurs ANTOINE Pierre, MALCHIRANT Thierry, MICHEL Claude, OLLIE Christophe, OLIVA  
Jean Paul, SANCEY Jean Marc, Dominique VIEIRA.

**Excusée** : Madame Patricia VIDAL

Monsieur Le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

**7 – Servitude de passage avec le SITIVS**

**8 – Analyse des propositions du Plan d'Actions du Préfet suite aux incendies**

Voté à l'unanimité.

### **1 – Approbation du compte-rendu du 2 Septembre 2010**

Le compte rendu de la séance du 2 Septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Modification des statuts de la communauté de communes « Grand Pic St Loup »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 21 Septembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 comme suit:

#### **Compétences facultatives et supplémentaires :**

6 – Développement et aménagement sportif, culturel et touristique de l'espace communautaire

6.1 – Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Suppression du pôle de loisirs sportifs intercommunal situé sur le Parc Saint Sauveur à St Clément de Rivière.

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ce transfert de compétence est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux

des communes membres de la Communauté de Communes du Pic St Loup, donné dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté.

Voté à l'unanimité.

### **3 – Proposition d'échange de terrain entre Monsieur ROGEE Lionel et la Commune de Guzargues**

Suite à la restitution du groupe de travail par Monsieur OLIVA, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'échange entre la Commune de Guzargues et Monsieur Lionel ROUGEE qui consisterait à regrouper des terrains qui pourraient avoir un intérêt aussi bien pour la commune que pour Monsieur Lionel ROUGEE.

Monsieur le Maire présente les plans de situation ainsi que le détail de cet échange :

Parcelles cédées par Monsieur Lionel ROUGEE :	
AN 62	27 a 90
AN 389	5 a 70
<b>TOTAL</b>	<b>33 a 60</b>

Parcelles cédées par la commune :	
AO 129	17 a 80
AN 45	8 a 40
AN 46	7 a 20
<b>TOTAL</b>	<b>33 a 40</b>

Voté à l'unanimité

### **4 – Travaux de réhabilitation du cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réhabiliter les allées du cimetière.

Monsieur le Maire présente les différents devis pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer le devis de la société MC Construction pour un montant de 1.243 € HT pour la réhabilitation des allées du cimetière et précise que le financement de ces travaux est inscrit au budget de la Commune.

Voté à l'unanimité.

### **5 – Travaux de rénovation du terrain de tennis**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover le terrain de tennis de la Commune. Comme vu en commission travaux, les travaux seront réalisés en 2 phases :

- terrain en rouge en 2010,
- extérieur (vert) en 2011.

Monsieur le Maire présente les différents devis pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer le devis de la société Sud Déco Peinture pour un montant de 6.079,00 € HT pour la rénovation du terrain de tennis (partie du terrain de jeu rouge) et que le financement de ces travaux est prévu au budget de la commune.

Vote à l'unanimité.

## **6 – Renouvellement du contrat avec la société Némausic**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de maintenance avec la société Némausic pour les logiciels informatiques du secrétariat de la mairie (élections, comptabilité, paie).

Monsieur le Maire présente la proposition de la société Némausic.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer la demande de renouvellement du contrat d'assistance et de maintenance des logiciels informatiques avec la société Némausic pour l'année 2011. Pour information, le coût pour l'année 2010 était de 901,47 €

Vote à l'unanimité.

## **7 – Servitude de passage avec le SITIVS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une servitude de passage entre le SITIVS et la commune de Guzargues pour les parcelles AO 20, 12, 2, AC 128, AO 209, AH 278, AN 168, 122 pour les canalisations du réseau d'eau brute.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer la servitude de passage entre la commune de Guzargues et le SITIVS pour les parcelles AO 20, 12, 2 AC 128, AO 209, AH 278, AN 168, 122.

Vote à l'unanimité.

## **8 – Analyse des propositions du Plan d'Actions du Préfet suite aux incendies**

Monsieur le Maire signale que la majorité des actions relèvent de la prévention pour la protection des habitations, mais très peu pour celle des forêts, pinèdes et garrigues ; fondamental pourtant pour arrêter le feu en amont.

Les principales actions proposées et non mises en place aujourd'hui sont :

- création d'un CCFF : comité communal feux de forêt,
- création d'un PCS : plan communal de sauvegarde,
- pour la prochaine modification du POS/PLU : interdiction d'implantation de réserves de combustibles extérieures à moins de 10 m des constructions, renforcement des actions de vigilance des services de l'État en matière d'extension d'urbanisation dans les zones incendiées, maintien et renforcement d'une ceinture agricole autour du village, interdiction de clôture en résineux...
- mise à jour du « Plan Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie » (PMPFCI) de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup,
- extension de la zone de débroussaillage de 50 à 10 m.

Monsieur le Maire indique que des aides importantes devront être levées pour nettoyer les zones brûlées et non exploitables pour la récupération du bois, pour réaliser des coupes feu et relancer l'agriculture, le pastoralisme ainsi que, pourquoi pas, pour la réalisation de barrières d'asperseurs en eau du Bas Rhône.

## 9 – Questions diverses

- Automnales du Grand Pic St Loup du 17 au 24 Octobre 2010 : Dimanche 24 Octobre, le bénéfice de la vente aux enchères des vins du Grand Pic St Loup, ira aux communes sinistrées lors des derniers incendies.

La séance est levée à 00h30